

RAPPORT D'ACTIVITÉ TECHNIQUE
BILAN 2016



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCoT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

SOMMAIRE

Introduction	2
L'équipe technique - Organigramme	4
1) Accompagner les politiques locales d'aménagement	6
2) Tableau de bord 2016 des documents d'urbanisme.....	8
3) Favoriser la coordination des politiques intercommunales.....	16
4) Participation de l'EP-SCoT à la CDAC de l'Isère - Rapport annuel	18
5) Les actions de 2016 de l'outil Communauté de l'eau, plateforme d'acteurs à l'échelle SCoT.....	22

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU SCOT

Ce rapport technique proposé dans le cadre de la préparation du compte administratif 2017, vise à rendre compte de l'affectation des moyens donnés par les EPCI membres de l'établissement public du SCoT, en 2016.

Cet établissement a pour mission principale l'élaboration et la mise en oeuvre du SCoT sur les fondements de l'article L. 143-40 et suivant du code de l'urbanisme (version en vigueur au 15 janvier 2016). Depuis 2008, il accueille également une plateforme d'acteurs supra-communautaire : la Communauté de l'eau.

• Le SCoT

Ce rapport d'activités s'inscrit dans le travail d'évaluation des politiques du SCoT, au regard des moyens mobilisés.

Les grandes lignes de l'activité liée au SCoT s'articulent autour des objectifs suivants débattus dans le cadre des séminaires de 2014 et 2015 sur la mise en oeuvre du SCoT :

- **Se donner collectivement les moyens de mettre en oeuvre le SCoT :**
 - suivi du document SCoT (élaboration, modification, révision)
 - animation de commission d'élus et de communautés d'acteurs du territoire autour des grandes questions du SCoT
 - aider à la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux
- **S'approprier le SCoT** par un travail d'animation et d'information auprès des acteurs du territoire
- **Évaluer l'efficacité du SCoT** par un suivi régulier des impacts du SCoT sur les politiques d'aménagement.

L'ensemble de ces missions s'appuie également sur les apports de l'ingénierie de l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise (AURG), dans le cadre d'une convention annuelle prévoyant la nature des travaux pour le compte du chantier SCoT.

La mission technique de l'EP SCoT est assurée par le directeur, Philippe Auger, trois chargés de mission et porte sur l'ensemble des communes (279 depuis 2014) et collectivités (10 EPCI) de la région grenobloise :

Olivier Alexandre : Grésivaudan et CAPV - (80%) / Instruction dossiers CDAC - Coordination Commissions Commerces et Environnement, référent pour le Club Montagne et le groupe technique «SCoT et commerce» de la FédéSCoT

Amandine Decerier : Sud Grésivaudan, Trièves et Territoire de Beaurepaire - (100%) / Outils web, coordination Commission Economie, Questure des Commissions, Bureaux et Comités syndicaux

Stéphanie Machenaud : Métro et Bièvre - (90%) / Référente urbanisme opérationnel - Coordination Commissions Urbanisme, Déplacements et Evaluation

Accompagnés d'une assistance administrative et financière :

Mara Calabro - (80%) / Secrétariat de direction

Karine Poncet-Moise - (20%) / Gestion financière (conventionnement avec Grenoble-Alpes Métropole)

Soit 3,7 équivalent temps pleins.

• La communauté de l'eau

En sus des missions autour de la mise en oeuvre du SCoT, l'EP SCoT est structure d'accueil de la Communauté de l'Eau qui est une plateforme d'acteurs rassemblant les producteurs et les distributeurs d'eau potable à l'échelle du SCoT. Il s'agit d'un outil créé en 2007 par les membres fondateurs que sont la Régie des eaux de Grenoble (SPL eau de Grenoble), le SIERG, la ville de Grenoble et le syndicat mixte du schéma directeur.

De nombreux autres partenaires (collectivités, intercommunalités ayant la compétence eau potable, syndicats, CLE de SAGE) ont rejoint depuis les précurseurs. A compter du 1er janvier 2015, du fait des transformations territoriales issues de la loi MAPTAM (avec notamment la création de la Métropole de l'agglomération grenobloise) et suite à une délibération prise en Comité syndical le 22 octobre 2014, la Communauté de l'eau potable, transformée en Communauté de l'eau, est maintenue dans le SCoT par convention triennale (2015-2018).

L'ouverture de la plateforme à de nouveaux thèmes de travail permet de répondre au mieux aux attentes des collectivités adhérentes sur des sujets tels que eau pluviale et aménagement ou inondabilité, tout en conservant ses objectifs principaux :

- La sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Les composantes économiques et sociales du prix de l'eau
- Et des travaux sur la gestion des services.

La Communauté de l'eau est une Conférence permanente au sein de l'EP SCoT, alimentée par les apports de ses membres et des subventions, avec l'appui d'un personnel dédié et d'expertises extérieures selon les besoins. Une convention cadre triennale entre l'EP SCoT et les différents partenaires fixe les modalités de fonctionnement techniques et financières, avec l'aide d'un programme renouvelé annuellement.

Elle est animée par une ingénieure, Cécile Benech, deux chargés de mission, et un appui d'assistance administrative, Mara Calabro. En 2016, l'apport de l'EP SCoT au budget de la Communauté de l'Eau a été de 7 500 euros.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE DE L'EP SCoT - ORGANIGRAMME



COMMUNAUTÉ DE L'EAU



Cécile BENECH
Chargée de mission
Responsable Communauté de l'Eau



Antoine BROCHET
Chargé de mission
Doctorant



Marie ARDIET
Chargée de mission
Sécurisation



Mara CALABRO
Assistante de direction

Chapitre 1 Accompagner l'élaboration des politiques locales d'aménagement

La représentation de l'EP SCoT auprès des communes (PLU, ...), des EPCI (PDU, PLH, PCET, ...), de la Région, et des SCoT limitrophes consiste à accompagner l'élaboration et la modification des documents d'urbanisme (PLU, Cartes communales, POS, Schéma de secteur, PLUi), des projets (déclaration de projet,) et des documents de programmation (PDU, PLH).

Elle se traduit par une présence auprès des territoires :

- **En tant que Personne Publique Associée** : il s'agit d'un accompagnement des communes et intercommunalités en procédure de modification/révision de leur document d'urbanisme par les agents de l'EP SCoT. Le rôle de l'EP SCoT est de faciliter la mise en oeuvre du SCoT dans l'élaboration des documents d'urbanisme, puis proposer un avis à l'exécutif de l'EP SCoT. Une vingtaine d'avis sur des périmètres de STECAL et des permis de construire en zone naturelle et agricole ont également été notifiés au représentant des SCoT en Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPE-NAF). En 2016, les SCoT de l'Isère y sont représentés par l'EP SCoT Nord Isère.

- **En tant que support technique** : il s'agit d'informer des enjeux de la mise en compatibilité des procédures (projets d'aménagements), des priorités (enveloppe foncière urbanisable, programmation de logements, développement commerciale...) et des démarches à mettre en place. Proposer un accompagnement sur mesure, en terme de méthodes, afin d'atteindre les objectifs donnés par le SCoT. Anticiper les éventuelles démarches intercommunales dans un objectif de rationalisation des dépenses liées à l'élaboration des PLU.

Cette action de support technique se traduit également dans le main-

tien de la «hot line» du SCoT : réponse par mail, courrier, téléphone et sur rendez-vous aux questions techniques des services, bureaux d'études, opérateurs commerciaux, élus et particuliers.

Le tableau de bord des documents d'urbanisme renseigne sur les **67 chantiers** suivis par l'EP SCoT durant l'année (page 14). Parmi eux, quelques chantiers ont été plus spécifiquement mobilisateurs.

Les grands chantiers de l'année 2016

- PLU intercommunaux :

L'année 2016 a été marquée par le développement de nouvelles démarches intercommunales, en particulier la mise en oeuvre de trois PLUi sur le territoire du SCoT : Bièvre Est, Bièvre Isère Communauté et Grenoble Alpes Métropole. Ces chantiers, réalisés en parallèle aux dernières évolutions des documents d'urbanisme communaux, ont eu des implications diverses, selon les territoires, sur l'accompagnement effectué par l'équipe technique du SCoT. Les travaux conduits par Grenoble Alpes Métropole ont ainsi fortement impliqué une chargée de mission dans les groupes techniques (27 réunions de travail).

- Projet d'UTN du Recoin, Chamrousse :

Non décrite dans le SCoT, l'UTN du Recoin nécessite une modification du document par voie de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). L'ajustement du projet, sa justification au regard des orientations du SCoT et la rédaction du dossier de mise en compatibilité SCoT pour l'enquête publique,

ont fortement mobilisé un chargé de mission durant l'été 2016 (6 réunions).

- Projet de quartier gare, Vinay :

Suite à un recours en CNAC, l'EP SCoT accompagne la commune de Vinay dans l'élaboration d'un projet urbain de quartier gare intégrant le développement sur place d'un supermarché. L'objectif est de mobiliser et coordonner les différents maillons de l'ingénierie publique, dans la perspective d'une démarche de DUP afin de construire un projet commercial qui s'inscrive dans les orientations du SCoT.

Contentieux en cours

- FRAPNA Center Parc: échange de mémoires en cours
- Recours en CNAC (Système U Vinay) : purgé

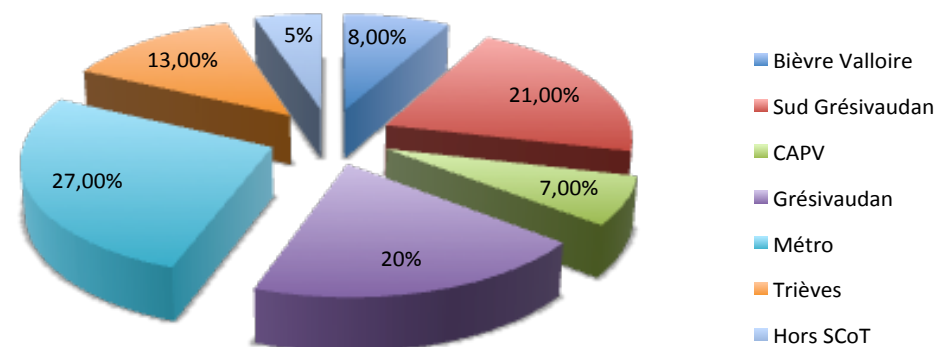
Communication institutionnelle

- Lettres d'informations des différentes commissions (7 lettres en 2016)
- Mise à jour des contenus du site web régulière

Synthèse

L'année 2016 a été marquée par une forte présence auprès des communes des territoires de Grenoble-Alpes Métropole, du Sud Grésivaudan et du Grésivaudan (accompagnement des travaux du PLUi de la Métro, accompagnement du projet d'UTN Recoin à Chamrousse, accompagnement de l'AMI sur St Marcellin et d'un projet d'implantation commerciale sur Vinay).

Présence aux territoires en 2016



Chapitre 2 Tableau de bord 2016 des documents d'urbanisme

Sur l'année 2016, on observe que trois territoires se sont lancés dans l'élaboration d'un PLU intercommunal (Grenoble-Alpes Métropole, Bièvre-Est et Bièvre Isère Communauté.) Cette procédure n'a pas eu de conséquences sur les modalités d'implication de l'EP SCoT dans l'accompagnement des communes.

- **67 procédures** ont demandé la présence d'un chargé de mission
- **37 avis PPA** ont été rendus (contre 38 en 2015).

Tableau des avis rendus en 2016

GRENOBLE ALPES METROPOLE	
Saint Egrève	Déclaration de projet - Mise en compatibilité du PLU - Avis favorable
Pont de Claix	Révision du POS - Avis favorable
Saint Martin d'Hères	Révision du POS - Avis favorable
Noyarey	Modification du PLU - Avis favorable avec remarque sur les espaces d'intensification économique

TRIEVES	
Mens	Révision du POS - Avis favorable avec réserves (localisation des espaces de développement commercial et dimensionnement de l'offre)

BIÈVRE - VALLOIRE	
Villeneuve-de-Marc	Révision du POS - Avis favorable
Saint Jean de Bournay	Modification PLU - Avis favorable
Montseveroux	Modification simplifiée du PLU - Avis favorable
Jarcieu	Modification du PLU - Avis favorable
Jarcieu	Permis d'aménager > 5 000 m2 - Avis favorable
Pisieu	Projet de PLU - Avis favorable
Revel Tourdan	Modification simplifiée du PLU - Avis favorable
Roybon	Modification du PLU - Avis favorable

CAPV	
Voiron	Modification du n°4 du PLU - Avis favorable
Voreppe	Modification du PLU - Avis favorable
Paladru	Révision du PLU - Avis favorable

SUD GRÉSIVAUDAN	
Auberives en Royans	Carte communale - Avis favorable avec réserves (préciser le rattrapage des logements depuis 2013 / reprendre l'estimation du gisement foncier au regard des objectifs du SCoT)
Izeron	Modification du PLU - Avis favorable
Jarcieu	Modification du PLU - Avis favorable
Saint Sauveur	Projet de PLU - Avis favorable sous réserve de modifier le règlement de la zone Ue de manière à interdire les commerces de détail «de proximité» sauf ceux répondant aux besoins des salariés de la zone
Saint Hilaire du Rosier	Projet de PLU - Avis favorable avec réserves (préciser le potentiel d'urbanisation disponible sur la durée du PLU et les justifications de certaines disponibilités foncières)
Varacieux	Projet de PLU - Avis favorable sous réserve (préciser le potentiel de logements en dents creuses + demande d'afficher le rattrapage de logements depuis 2013 + redéfinir l'espace potentiel de développement)

GRESIVAUDAN	
Le Moutaret	Modification du PLU - Avis réservé (extension en discontinuité remettant en cause le principe d'aménagement de l'OAP)
Crolles	Modification du PLU - Avis réservé (informations insuffisante sur les capacité d'accueil de logements neufs en interstitiel)
Pontcharra	Examen conjoint - Avis favorable
Hurtières	Révision du PLU - Avis réservé (enveloppe foncière surdimensionnée)
Laval	Révision du PLU - Avis favorable
Le Touvet	Modification du PLU - Avis favorable
Montbonnot Saint Martin	Révision du PLU - Avis favorable
Domène	Déclaration de projet - Mise en compatibilité du POS - Avis favorable
Crolles	Modification n°2 du POS - Avis favorable
Villard-Bonnot	Révision PLU - Avis favorable
La Ferrière	Modification n°2 - Avis favorable

HORS SCoT	
Grand Rovaltain	Elaboration du SCoT - Avis favorable
Autrans	Modification simplifiée du PLU - Avis favorable
Eymeux	Révision du PLU - Avis favorable
Villard de Lans	Examen conjoint - Avis favorable
Saint Paul lès Romans	Modification du PLU - Avis favorable
Saint Nazaire en Royans	Révision POS - Avis favorable
La Morte	Révision POS - Avis favorable

Tableau du suivi des communes en 2016

SUD GRESIVAUDAN			
Commune	Procédure	Echéancier	Nombre de réunions
AMI Saint Marcellin	Dialogue compétitif + sélection candidat et début des études	Contractualisation sur 10 ans	7
Auberives en Royans	Elaboration carte communale (reprise du gisement foncier après enquête publique)	Approbation fin 2016	2
Chantesse	Interrogation sur l'élaboration d'une carte communale	Pour l'instant en RNU	1
Cognin les Gorges	Révision du PLU	Lancement de la procédure en Janier 2016	/
Cras	Révision du PLU	Lancement de la procédure en Mars 2016	/
CCBI	Mise en oeuvre de la convention SCOT / CCBI	2016-2018	3
Notre Dame de l'Osier	Elaboration du PLU	Diagnostic / PADD	1
Saint Gervais	Déclaration de projet zone Aud	Procédure en cours	1
Saint Julien de l'Hermis	Modification / Révision du PLU	Non déterminée	1
Saint Hilaire du Rosier	PLU arrêté	/	1
Saint Julien de Claix	Révision du PLU - zonage	Procédure en cours	2
Saint Lattier	Révision du POS / problématique de potentiel gisement foncier AFU + dents creuses	Procédure en cours	3
La Rivière	Elaboration du PLU	Zonage, règlement	1
Montaud	Elaboration du PLU	Zonage, règlement	1
Saint Sauveur	Révision du PLU	Zonage, règlement	2
Poliénas	Examen conjoint	/	1

SUD GRESIVAUDAN			
Commune	Procédure	Echéancier	Nombre de réunions
Vinay	Projet gare / projet commercial	/	6

BIEVRE-VALLOIRE			
Commune	Procédure	Echéancier	Nombre de réunions
Oyeu	Modification / Révision PLU	Procédure en cours	1
Bellegarde-Poussieu	Elaboration du PLU	Procédure en cours	1
Pisieu	Elaboration du PLU	Règlement, zonage	2
Bièvre-Est	Elaboration PLU i + présentation SCoT en réunion publique	Procédure en cours	6
Bièvre-Isère	Elaboration PLUi	Diagnositic	2

CAPV			
Commune	Procédure	Echéancier	Nombre de réunions
Coublevie	Révision PLU	Lancement	1
Moirans	Révision PLU	PADD = estimation foncier	2
Massieu	Révision PLU	Diagnositic	1
La Buisse	Modification PLU	Procédure en cours	2
St Geoire en Valdaine	Révision PLU	Diagnositic	1
St Jean de Moirans	Révision PLU	Zonage	1
Tullins	Révision PLU	Diagnostic	3

GRESIVAUDAN			
Commune	Procédure	Echéancier	Nombre de réunions
Montbonnot	Révision PLU	PADD	1
La Ferrière	Revision PLU	Reflkexion sur le potentiel foncier	2
La Terrasse	Révision du PLU	Procédure en cours	1
Chamrousse	Révision PLU	Procédure en cours	3
Chamrousse	Projet UTN Recoin	En cours	6
Crêt en Belledonne	Révision du PLU	Procédure en cours	1
Crolles	Modification du PLU	Procédure en cours	1
Biviers	Révision PLU	Diagnostic / PADD	2
La Combe de Lancey	Révision du PLU	Procédure en cours	1
Revel	Révision PLU	PADD	3
Pontcharra	Révision PLU	Dianostic	3
St Pierre d'Allevard	Révision PLU	Procédure en cours	1
Saint Nazaire les Eymes	Révision PLU	PADD	1
Saint Martin d'Uriage	Révision PLU	En cours	3
Tencin	Révision PLU	Diagnotic	1

GRENOBLE ALPES METROPOLE			
Commune	Procédure	Echéancier	Nombre de réunions
Grenoble-Alpes Métropole	Elaboration du PLUi	PADD - règlement	27
Grenoble-Alpes Métropole	Révision du PLH	Arrêt fin 2016	8
Claix	Révision du POS	Règlement	2
Jarrie	Révision du POS	Règlement	2
Vaulnavey le Bas	Révision POS	Arrêt	1
Brié et Angonnes	Révision du POS	Règlement	2

TRIEVES			
Commune	Procédure	Echéancier	Nombre de réunions
CC Trièves	Présentation du volet économie du SCoT	/	1
Sinard	Révision POS	PADD zonage	3
Lalley	Révision POS	PADD	3
Treffort	Révision POS	PADD / OAP	2
St Paul lès Monestier	Révision POS	PADD / OAP	2
St Martin de la Cluze	Révision POS	PADD	2
Monestier de Clermont	Révision POS	Diagnostic - PADD	2
Monestier le Percy	Révision POS	Choix du BE	2
Château-Bernard	Révision POS	Diagnostic	2
Clelles	Revision POS	Diagnostic - PADD	2

HORS SCOT			
Commune	Procédure	Echéancier	Nombre de réunions
CC Massif du Vercors	Elaboration PLUi	PADD	1
Saint Nazaire en Royans	Elaboration PLU	En cours	1
Vaujany	Révision PLU	PADD	1
Pierre-Chatel	Elaboration PLU	PADD	1
La Chappelle en Vercors	Modification PLU	FIn 2016	1
La Motte d'Aveillans	Elaboration PLU	/	1



Chapitre 2 Favoriser la coordination des politiques intercommunales

Séminaire «SCoT et métropolisation» du 31 mars 2016

Le compte-rendu des débats de ce séminaire et de celui de 2017 sont disponibles sur le site internet de l'EP SCoT : www.scot-region-grenoble.org

Commissions thématiques du SCoT

Invitations, coordination avec l' élu référent, animation de la commission en collaboration avec l'AURG, compte rendus, lettres d'informations.

Ces commissions ont pour but d'apporter des éléments complémentaires de diagnostic et/ou de compréhension, de favoriser les convergences avec les EPCI et les acteurs du territoire afin de développer l'émergence de projets compatibles avec le SCoT.

Elles sont accompagnées d'une lettre d'information correspondante, synthétisant les enjeux, les grandes questions abordés et les pistes de travail.

- Commissions Déplacement : élu référent L. Remond
- Commissions Économie : élu référent P. Béguery
- Commission Urbanisme / Habitat : élue référente C. Garnier
- Commission Évaluation : élue référente L. Théry

Les travaux de la Commission Déplacements se sont notamment concrétisés dans l'élaboration d'une charte du covoiturage signée par 19 partenaires (Région, Département, PNR, SCoT Oisans, EPCI...), dans la perspective d'un document-cadre d'intention.

Groupe contact SCoT / DDT / AURG

Identification des "points durs" de la mise en œuvre du SCoT dans les PLU. Mise en place d'une interprétation et d'une méthodologie d'application communes des règles du SCoT : 3 réunions en 2016 qui ont mobilisé l'ensemble des chargés de mission et le directeur de l'EP SCoT, le pôle urbanisme et planification de la DDT et les référents SCoT de l'AURG.

Groupe Projet SCoT

Réunion des techniciens des EPCI en charge du suivi du SCoT, de la DDT et de la Région Rhône-Alpes, du CG 38 avec l'appui de l'AURG : 3 réunions en 2016

- points d'info sur les travaux SCoT en cours
- mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux (état des lieux, risque juridique, méthodologie)
- remontées des territoires sur la mise en œuvre du SCoT

Fédération nationale des SCoT

La FédéSCoT a pour objectif de mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire. Elle est un lieu d'échange et de formation, un représentant du «monde des SCoT» et un lieu de réflexion et de prospective. L'EP SCoT participe activement à plusieurs instances de travail dans le cadre de ces activités :

- Le Club technique : propose au conseil d'administration la mise en œuvre des actions nationales d'animation de la Fédé

- Les Clubs thématiques «Montagne» et «Mise en oeuvre» : lieux d'échange des pratiques et de capitalisation d'expériences de SCoT
- Le Groupe de travail «SCoT et commerce» : échanges avec la Fédération du Commerce et de la Distribution, coordination de l'étude « SCoT et commerce ».

Chapitre 5

Participation de l'EP-SCoT à la CDAC de l'Isère - Rapport annuel

Depuis 2009, l'EP SCoT siège en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), qui délivre les autorisations préalables à la création ou à l'extension des commerces d'une surface supérieure à 1000 m². On sait qu'à l'échelle nationale, la moitié seulement des nouvelles surfaces commerciales fait l'objet d'une autorisation de la CDAC ; l'autre moitié concerne des projets dont les surfaces sont en-deçà des seuils impliquant une autorisation d'exploitation commerciale. En 2016, 14 projets ont été déposés en CDAC et tous ont été autorisés. Noter que 2 l'ont été en dépit d'une incompatibilité avec le SCoT (1 abstention + 1 absence excusée). Il n'est pas exclu que certains de ces projets fassent l'objet d'un recours à venir mais il n'est pas possible, aujourd'hui, d'en faire le décompte.

Aucune demande de permis de construire n'a été notifiée à l'EP SCoT pour des projets générant 300 à 999 m² de nouvelles surfaces de vente.

On note à la fois que depuis 2015, le nombre de projet est en nette diminution et que le pourcentage d'autorisations est très élevé. C'est sans là doute un effet de l'évolution législative qui veut, depuis cette date, que les demandes déposées auprès de la CDAC comportent le dossier de permis de construire. Le coût de constitution des dossiers étant beaucoup plus élevé, on peut faire l'hypothèse que seuls les dossiers ayant de fortes chances d'aboutir sont déposés en CDAC. Au total, sur le territoire du SCoT, 116 projets ont été examinés en CDAC depuis 2009, dont 88 autorisés (75,8%). Sur les 88 autorisations délivrées, 39 (44%) ont été accordées en dépit de l'avis de l'EP SCoT (avis défavorable et abstention).

BILAN DES SURFACES en 2016

Durant l'année 2016, 12 644 m² de nouvelles surfaces commerciales ont été autorisées dans la RUG. C'est autant qu'en 2015 mais avec trois fois plus de projets, ce qui s'explique par une taille moyenne de projet nettement inférieure : 903 m², contre 2080 m² en 2015.

LOCALISATION DES SURFACES

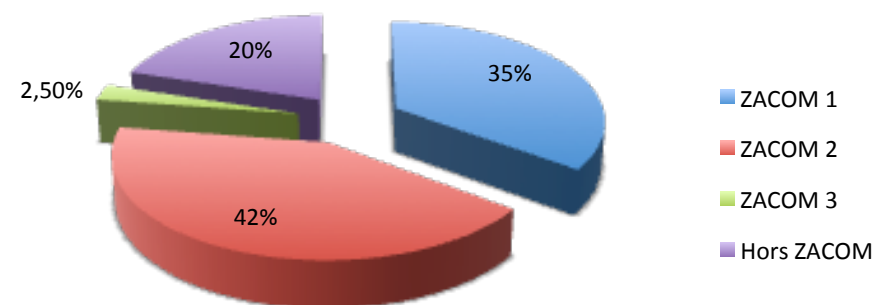
En 2016, les surfaces autorisées ont concerné des projets plutôt urbains :

- Pour 1/3 situés au sein de ZACOM 2 : 5 projets totalisant 6 105 m² de nouvelles surfaces de vente
- Pour 1/3 au sein de ZACOM 1 : 5 projets totalisant 5 081 m² de nouvelles surfaces de vente
- Deux projets se sont implantés en ZACOM 3, totalisant 358 m² de nouvelles surfaces de vente
- Noter que trois projets se situent également en dehors de toute ZACOM, là où en application du SCoT, aucun projet important ne devrait théoriquement s'implanter : 2950 m² de surfaces de vente. il s'agit pour 2 d'entre eux d'extensions de commerces existants.

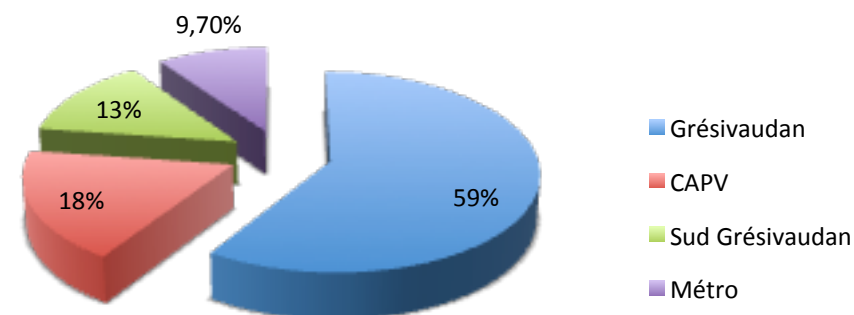
La répartition des nouvelles surfaces dans les territoires du SCoT confirme la tendance au rééquilibrage observée depuis 2012. Des quatre territoires d'implantation en 2016, la Métro est ainsi celui qui crée le moins de surfaces commerciales. A contrario, le Grésivaudan est celui qui en crée le plus, poursuivant ainsi son rattrapage en matière de commerces alimentaires :

- Grésivaudan : 7470 m² de nouvelles surfaces de vente (4 projets)
- Pays Voironnais : 2300 m² de nouvelles surfaces de vente (2 projets)
- Sud Grésivaudan : 1646 m² de nouvelles surfaces de vente (3 projets)
- Métro : 1228 m² de nouvelles surfaces de vente (5 projets)

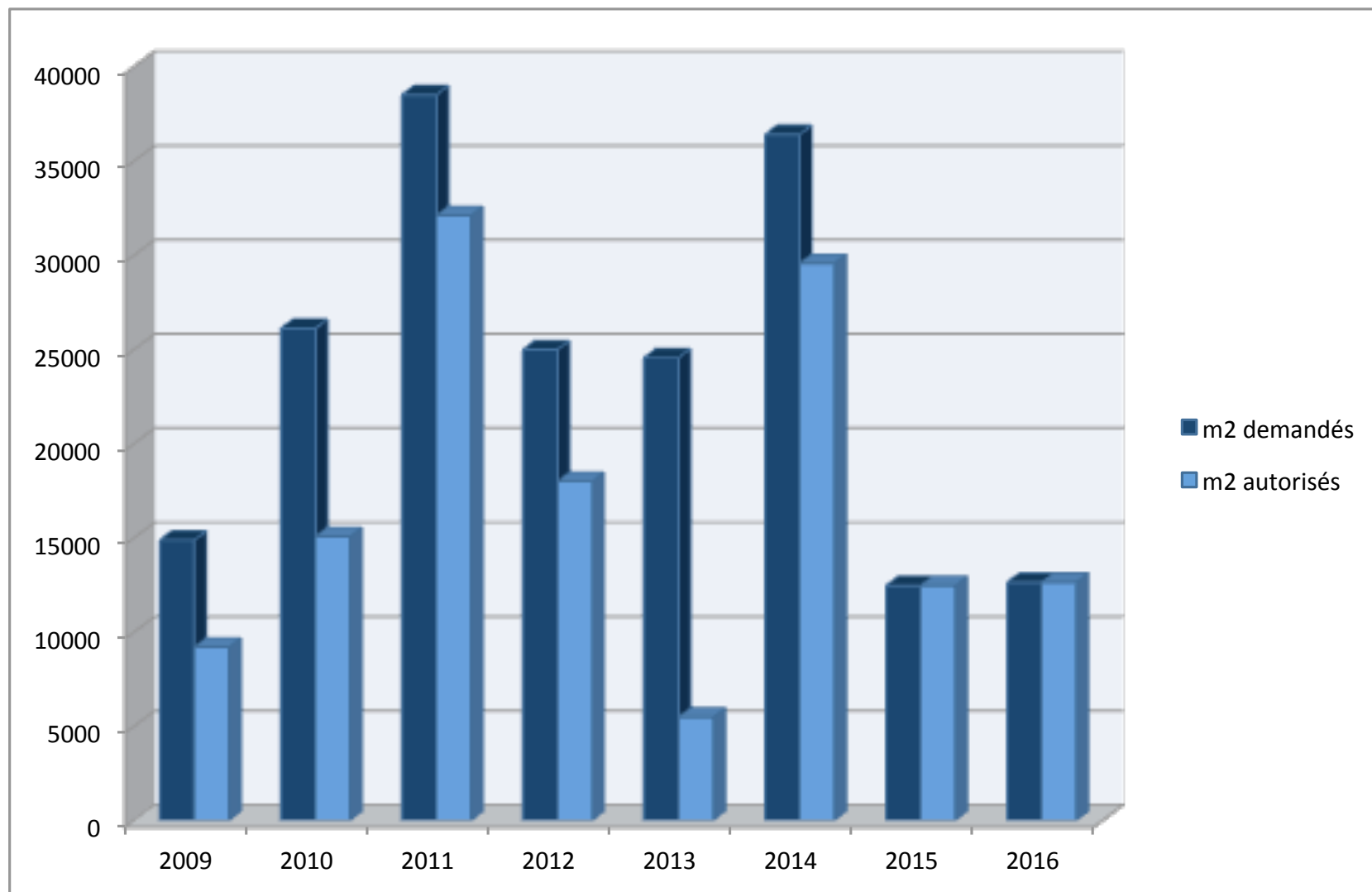
Répartition par ZACOM des surfaces autorisées en 2016



Répartition par territoires des surfaces autorisées en 2016



Evolution des m2 demandés et des m2 autorisés en CDAC depuis 2009 (périmètre du SCoT)



Année	Dossier (nombre)	m² demandés	m² autorisés	Avis de l'EP SCoT	Décisions CDAC
2009-2011	50	79 533 m²	56 400 m² (soit 83 % des m² demandés)	24 favorables 17 défavorables 25 absentions = 51 % favorables (EP SCoT excusé : 4)	32 favorables 18 défavorables = 64% favorables
2012	14	24 992 m²	17 998 m² (soit 72 % des m² demandés)	7 favorables 3 défavorables 2 abstentions = 64 % favorables (EP SCoT excusé : 2)	13 favorables 4 défavorables = 76 % favorables
2013	13	24 562 m²	5 487 m² (soit 22 % des m² demandés)	1 favorables 3 défavorables 4 abstentions = 12 % favorables (EP SCoT excusé : 5)	12 favorables (dont 2 accords tacites) 2 défavorables = 86 % favorables
2014	19	36 414 m²	29 566 m² (soit 81 % des m² demandés)	13 favorables 2 défavorables 1 abstention = 84 % favorables (EP SCoT excusé : 1)	8 favorables 5 défavorables = 62 % favorables
2015	6	12 473	12 473 (soit 100% des m² demandés)	5 favorables 1 abstention = 84% favorables	16 favorables (dont 1 tacite) 3 défavorables = 84 % favorables
2016	14	12 644	12 644 (soit 100% des surfaces demandées)	12 favorables 1 abstention = 92% favorables (1 excusé)	6 favorables = 100 % favorables (dont 1 accord tacite faute de quorum)
	116	177 974	134 568 (soit 75,6% des m² demandés)	62 favorables, 25 défavorables, 14 absentions = 53,4% favorables (EP SCoT excusé : 15)	66 favorables (dont 4 accords tacites) 22 défavorables = 75 % favorables

Chapitre 6

Les actions 2016 de l'outil Communauté de l'eau, plateforme d'acteurs à l'échelle SCoT

■ Pour mémoire,

Au dernier trimestre 2014, il a été validé politiquement le maintien de la Communauté de l'eau potable dans le SCoT (délibération prise le 22 octobre 2014), avec une ouverture sous d'autres thématiques plus large dans le domaine de l'eau. Pour ce faire une nouvelle convention cadre triennale a été rédigée et tient lieu de document de référence pour les travaux. Afin de mieux répondre aux demandes, la Communauté de l'eau potable est devenue Communauté de l'eau au 1er janvier 2015.

■ Suite aux évolutions évoquées ci dessus, la Communauté de l'eau a inscrit plusieurs nouveaux chantiers dans son programme d'étude, suite aux sollicitations de ses adhérents. Ces chantiers succèdent aux deux grandes études menées par la Communauté de l'eau potable depuis 2007, date de sa création :

- une étude de 3 ans menés avec l'État (DDT, ARS) sur tout le territoire du futur SCoT sur la gestion globale de la ressource qui a débouché sur un plan d'actions par territoire (plan de sécurisation inscrit dans le DOO du SCoT approuvé en décembre 2012)
- et une étude axée plus particulièrement sur l'harmonisation / construction du prix de l'eau potable (« le prix de l'eau ») dans le bassin grenoblois (étude réalisée entre 2010 et 2014) Le travail effectué a été moteur et a permis des avancées territoriales qui ont été « rattrapées » par la loi sur la modernisation de l'action publique et d'affirmation des Métropoles (loi MAPTAM du 27 janvier 2014).

La réforme territoriale (acte 3 de la décentralisation) avec la promulgation des lois MAPAM (ou MAPTAM – en 2014), et de la loi NOTRe (le

7 août 2015) est un élément de complexification mais également un élément de nécessaire évolution dans le périmètre du SCoT. Le premier résultat (suite à la loi MAPTAM) est la création de la Métropole de l'aire urbaine grenobloise au 1er janvier 2015, avec de fait la prise de compétence obligatoire de l'eau potable à cette date. De profondes mutations structurelles en découlent en cours de stabilisation.

De nombreux territoires à l'échelle du SCoT sont également en réflexion à différents niveaux :

- soit ils se questionnent sur l'éventualité de prise de compétence dans le domaine de l'eau (eau potable et/ ou assainissement), exemple des intercommunalités : Le Grésivaudan, Bièvre-Est).
- soit ils poursuivent les travaux initiés en 2015 sur la question de la fusion de leur intercommunalité dans le cadre de la simplification territoriale (exemple du Sud Grésivaudan composé de 3 intercommunalités et qui devraient fusionner en une seule en 2016/2017 et où l'eau est un sujet majeur).

La révision du SDCI, finalisé en mars 2016, joue également un rôle important sur les évolutions territoriales, notamment au niveau des syndicats. De fait de nouvelles questions/ interrogations sont posées dans le cadre de la plateforme. Enfin, dans le domaine de l'eau, une nouvelle compétence, la GEMAPI, devra être prise par les collectivités au 1er janvier 2018 (initialement 1er janvier 2016, mais recul de la date dans le cadre de la loi NOTRe). A ce sujet de nombreuses zones d'ombre perdurent, et pourraient être discutées dans la plateforme, en collaboration avec les partenaires institutionnels entre 2016 et 2017. Le programme d'action 2016 (en lien avec les objectifs de la convention cadre triennale) a permis de travailler à ces grandes questions à l'échelle inter

territoire. Par ses chantiers et ses temps d'information prévus, la plateforme de la Communauté de l'eau a aidé à la hauteur de ses moyens, à répondre à certaines problématiques, en croisant les enjeux du grand cycle et du petit cycle de l'eau avec l'aménagement du territoire, et tout en conservant un volet sur les actions qui ont fait sa force : la sécurisation de la gestion globale en eau et les réflexions sur la durabilité économique et sociale du prix de l'eau.

Ces chantiers seront encore, pour la grande majorité, à l'ordre du jour du programme d'actions de la Communauté de l'eau en 2017 et 2018, et seront complétés selon les besoins (et ce notamment du fait des reports engendrés par la loi NOTRe sur l'obligation de prise de compétence eau potable et GEMAPI).

Plus que jamais la plateforme est le lieu de discussion informel et d'échanges entre collectivités, dans ce contexte qui peut être inquiétant car sans lisibilité affirmée. Des demandes toujours plus nombreuses émergent :

- de sensibilisation pour les élus et d'informations croisées
- et de mise à disposition d'outils pour tous : note de synthèses, brèves reprenant les actualités, guides, relais et interface avec l'aide des partenariats noués par la Communauté de l'eau (selon les sujets avec la FNCCR, le réseau IDEAL, le GRAIE, l'Etat, les scientifiques, les autres Métropoles...).

● Synthèse des actions 2016 :

Action n° 1 : bilan besoins-ressources et sécurisation AEP

Réalisation d'un bilan besoins-ressources en eau potable sur les territoires du SCoT, en deux phases :

- un état des lieux actuel (2013-2014) sur les aspects qualitatifs, quantitatifs de l'alimentation en eau potable et la vulnérabilité des captages en eau potable (présentation en atelier technique en avril et en Conférence permanente en juin)
- une vision prospective à l'horizon 2030 sur l'aspect quantitatif (atelier en juillet)

1ers résultats méthodologiques du plan de sécurisation à l'échelle du SCoT : territoire neutre (cartes et schémas)

Action n° 2 : formes urbaines et eaux pluviales

1er semestre

- Animation d'un groupe technique sur la thématique réunissant collectivités, bureaux d'études, CAUE (11 février et 30 mars)
- Organisation de trois ateliers (visite de terrain et débat en salle)
 - 1er atelier sur le thème de la gouvernance le 10 mai - ZAC Bièvre-Dauphine
 - 2ème atelier sur le thème des types d'aménagement et fonctionnalités le 5 juillet - Parc Paturel à Crolles

2ème semestre

- Organisation d'un 3ème atelier sur le thème des risques le 4 octobre sur le projet de ZAC des Isles (ancien site Poliméri)
- Organisation d'un séminaire «Formes urbaines et Eaux Pluviales : Quelle gestion par les collectivités ? Retour d'expériences et innovation» - 29 novembre avec présentation des différents cas d'école de gestion intégrée des eaux pluviales dans

les projets urbains (Mureau et Fourqueux, collectivités primées à Novatech 2016)

Action n°3 : DECI

- Organisation d'un groupe de travail sur la thématique DECI dans le cadre de l'adoption du nouveau référentiel national réunissant des collectivités ainsi que le SDIS 38 (2 février, 13 mai, 14 juin, 6 juillet, 14 novembre).
- Réalisation de deux enquêtes comparatives à l'échelle nationale

Action n° 4 : accès social à l'eau

1er semestre

- Participation aux travaux du 2ème axe de la délibération prise pour la mise en place de l'expérimentation accès social à l'eau (loi Brottes). Objectif : accorder une aide financière préventive permettant d'éviter les situations d'impayés.
- Réalisation de deux enquêtes sur cette thématique (échelle SCoT et CCAS)

2ème semestre

Organisation d'un séminaire le 20 septembre « Premier bilan d'expérimentation du dispositif loi Brottes ici et ailleurs : de sa conception à son implémentation - quels retours ? Quels enseignements ? » Cadrage par le MEDD et intervention de Bordeaux Métropole, Nantes Métropole et l'agglomération Havraise.

Action n° 5 : grand cycle de l'eau et GEMAPI

1er semestre

- Participation dans le cadre de l'EP SCoT aux réunions des CLE des SAGE du territoire et aux groupes techniques et / ou concertation (SAGE Bièvre Liers

- Valloire, SAGE Drac Romanche, SAGE Bas Dauphiné - Plaine de Valence)
- Suivi des études ZSE pour l'EP SCOT (Vercors Pur, Grésivaudan...)
 - Participation aux travaux de la SLGRI

2ème semestre

Organisation d'une Conférence avec le Symbhi en partenariat avec la Métropole (19 octobre 2016), « Entre projets de développement et prise en compte des risques, la réponse des territoires à la mise en oeuvre des outils de la Directive Inondation (TRI, PGRI, SLGRI)» Recherche des intervenants, suivi de la préparation technique, financière et administrative.

Action n° 6 : échelles et modes de gouvernance

- Animation d'un groupe de travail sur le changement d'échelle des services d'eau potable (21 janvier - 23 mars - 9 septembre)
- Organisation d'une Conférence le 3 mars 2016, intitulée «Les effets des changements d'échelle sur la gouvernance de l'eau dans le cadre des réformes territoriales en cours».

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU **SCoT 203** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

21 Rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 28 86 39 / Télécopie 04 76 47 20 01
epscot@scot-region-grenoble.org
www.scot-region-grenoble.org